



**Allocution du Président de la Région Guadeloupe, M. Victorin LUREL, à l'occasion de la
4ème réunion plénière ordinaire de l'année 2015**

(Lundi 26 Octobre 2015, Hôtel de Région, Basse-Terre)

Monsieur le Président du Conseil économique et social régional,

Monsieur le Président du Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement,

Monsieur ou Madame le représentant du conseil régional des jeunes,

Mesdames et Messieurs les maires, ici présents,

Mesdames et Messieurs les présidents ou représentants des communautés d'agglomération,

Mesdames et Messieurs, les représentants des structures en charge de la gestion et de la distribution de l'eau,

Mesdames et Messieurs les Elus, Chers collègues,

Monsieur le Payeur régional,

Mesdames et Messieurs les personnalités invités,

Mesdames et messieurs, en vos grades et qualités.

L'ordre du jour de cette 4ème réunion plénière ordinaire de l'année 2015 appelle les points suivants :

- Approbation des Procès-Verbaux des assemblées plénières du 26 juin 2015 et du 26 août 2015,

- Autorisation à donner au président pour la signature de contrats de développement durable territoriaux
- Adoption du schéma régional des infrastructures de transports des îles de Guadeloupe (SRIT)
- Approbation des statuts du syndicat mixte ouvert « Eaux de Guadeloupe » et adhésion du conseil régional à ce nouveau syndicat,

- Autorisation donnée au président du conseil régional pour mettre en place une ligne de trésorerie,
- Autorisation donnée au président du conseil régional pour engager, liquider et mandater les dépenses avant le vote du budget primitif 2016,
- Projet de délibération du conseil régional relevant du domaine de la loi, modifiant la délibération CR/2010-1371 du 17 décembre 2010, relative aux caractéristiques des installations au sol de production d'électricité à partir de l'énergie radiative du soleil (projet photovoltaïque)
- Et enfin, dans le cadre des questions diverses, des communications sur la sécheresse, les sargasses et le cyclotron.

Je suis très heureux de vous recevoir pour cette dernière réunion de l'année. J'aimerais pouvoir vous remercier tous et toutes pour le travail accompli. Bientôt, nous allons repartir pour d'autres aventures, chacun sur nos rives. Mais nous avons travaillé au sein de cette assemblée et nous avons porté une vision pour structurer l'avenir de la Guadeloupe.

C'est cette même volonté visionnaire qui nous a conduit à mettre en œuvre au profit des communes de notre archipel, les contrats de développement durable territoriaux (C2DT). Je ne désespère pas de voir ces dispositions faire école ailleurs.

Aux neuf communes déjà signataires de ce puissant instrument de contractualisation des concours financiers de notre collectivité en soutien aux projets portés par les municipalités, viennent s'ajouter 19 autres déjà visitées par nos soins.

La délibération qui vous est soumise vise à abonder l'autorisation de programme relative à ces contrats de développement durable territoriaux à hauteur de 80 M€. Ce montant correspond au besoin de financement prévisionnel pour les 23 communes dont les contrats sont en cours.

Je rappelle que la procédure d'élaboration de ces C2DT s'est poursuivie ces derniers mois avec l'ensemble des communes, à l'exception d'une seule.

Pour 12 communes ces contrats sont finalisés : Basse-Terre, Bouillante, Capesterre B/E, Deshaies, La Désirade, Morne-à-L'Eau, Petit-Bourg, Pointe-à-Pitre, Saint-Claude, Sainte-Rose, Le Lamentin et Vieux-Fort).

Nous les soumettrons, dans un instant, à votre approbation. Les autres seront présentés hors bordereau.

Il convient de préciser que des contraintes d'agenda, nous ont obligé à différer nos déplacements à Marie-Galante pour envisager ces C2DT avec les communes de Grand-Bourg, de Capesterre de MG et de Saint-Louis.

Nous tâcherons dans les meilleurs délais.

J'ai entendu les procès qui nous ont été faits à propos de ces C2DT et notamment que ce serait une démarche électoraliste.

Nous l'aurions fait avant les départementales, les critiques auraient été les mêmes. L'Etat n'a pas fini de signer les CTER, d'ailleurs la Région Martinique n'a pas encore signé le sien.

Je maintiens que nous avons tenus des délais raisonnables au regard du caractère novateur de cet outil et que le travail de préfiguration de ces contrats n'a jamais cessé depuis l'adoption en 2011 par le conseil d'Etat du SAR, auxquels ils sont adossés.

D'ailleurs, sous sa présidence, Josette Borel-Lincertin avait déjà commencé à visiter les communes pour envisager la concrétisation de notre démarche. Et moi-même, en tant que ministre, je suis passé dans les territoires pour faire les programmes territoriaux.

C'est là aussi l'aboutissement d'un long processus.

Nous avons à aborder le SRIT. Il s'agit de faire en sorte de combattre la prééminence du routier et que soit mis un terme au désastre laissé par l'ancien exécutif départemental en matière de transport public de voyageurs.

En ce qui concerne d'abord, l'adaptation de notre réseau routier, plusieurs scénarii nous ont été proposés. La solution retenue consiste à renforcer les capacités du réseau routier et à le sécuriser pour les sections qui supportent une charge de trafic largement supérieure à leur capacité.

Le coût de ce programme d'actions étalé sur 20 ans se monte à plus d'1,6 milliards d'€. 200 millions d'euro pour les port et aéroport. Mais c'est un effort nécessaire si nous voulons continuer à développer notre territoire et satisfaire aux exigences légitimes de bien-être de nos compatriotes.

Les principales opérations visent à contourner en 2x2 voies, les bourgs de La Boucan, Sainte-Marie, Bosrédon et Morne-à-l'Eau.

Des aménagements sur place permettront un déstagement de Sainte-Anne et une mise à 2x2 voies de la RN1 entre Jaula et Beausoleil, ainsi que de la RN2 de Montebello à Ste-Marie et de Bel Air à Pérou.

Sont envisagés de même, la mise à 2x3 entre La Jaille et le pont de la Gabarre, section particulièrement chargée, ainsi que l'aménagement du giratoire de Perrin.

A plus long terme on étudiera l'opportunité de la réalisation d'une liaison, à l'est des Grands-Fonds, entre la RN4 et la RN5, de Blanchet à Poirier, dans la mesure où les possibilités d'aménagement de la RN4 sont quasiment impossibles. Il s'agira d'abord de s'appuyer sur les infrastructures existantes. Je demande à préciser ces axes et ces propositions. En 2004, nous avons eu le débat du contournement de Basse-Terre. Il faut prendre le temps d'une réflexion approfondie et d'une manière générale, conforter les fonctions et l'attractivité du sud Basse-Terre, tel que mentionné dans le SAR.

J'avoue être par ailleurs très attentif à l'étude qui a été lancée pour valider la faisabilité de mise en place de lignes de navettes maritimes reliant Jarry et Pointe-à-Pitre, à Sainte-Rose, Port-Louis/Petit-Canal, Petit-Bourg/Goyave et le Gosier/Sainte-Anne.

Mais au-delà de ces pistes inexplorées jusqu'alors, de la construction de routes nouvelles, de déviations, d'élargissement des voies, nous ne pourrons plus faire l'économie d'une certaine audace en matière d'offre publique de transport.

La région, conformément à la loi NOTRe se verra confier au 1er janvier 2017, la compétence de l'organisation du transport inter-urbain.

C'est donc le conseil régional qui va devoir gérer le lourd héritage laissé par d'aucuns.

Nous prenons l'engagement, ici, devant cette représentation et devant la Guadeloupe, de mettre en place, si les électeurs nous renouvèlent leur confiance, un vrai service public de transport et la constitution d'une autorité unique, organisatrice de la mobilité à l'échelle de l'ensemble de notre territoire, à discuter avec les communautés d'agglomération, de communes, le Département et l'Etat.

L'importance de l'effort financier et budgétaire d'une telle ambition ne saurait nous décourager. Car c'est un impératif pour le pays. Toutefois, 50% de la CVAE sera de 4,5M€ pour l'ensemble des compétences.

Il en est de même à l'évocation de l'autre désastre laissé par ceux qui étaient compétents pour la gestion de l'eau en Guadeloupe et certains tentent en 2015 de réécrire l'histoire, feignant d'oublier leur inaction passée, de même que leurs responsabilités dans la défaillance actuelle de l'alimentation en eau des foyers guadeloupéens.

Bien que n'étant pas compétente dans ce domaine, notre collectivité n'a cessé d'être active pour garantir à nos compatriotes de l'eau en quantité et en qualité.

Pas plus tard que la semaine dernière, nous avons posé la 1ère pierre du barrage de Moreau dont nous assurons la maîtrise d'ouvrage pour le compte du conseil départemental. La Région-Guadeloupe est fière de porter ce chantier de 31 M€ qui était au départ de 5M€.

Notre collectivité est devenue peu à peu, avec le conseil général la caution de toutes les actions mises en œuvre dans ce dossier de l'eau sur le territoire.

Chacun se souvient de l'énergie que nous avons dû déployer avec d'autres le 1er septembre 2014 pour obliger les partenaires concernés à s'engager à lancer un plan de travaux d'urgence de 22 M€(préparé par les services de l'Etat) pour sécuriser le réseau.

C'est encore la Région qui a dû peser de tout son poids lorsqu'il a fallu gérer le transfert du personnel de la Générale des Eaux, 119 personnes au total, au sein du SIAEAG.

C'est enfin la Région, qui avec le Département s'est solidairement et à parité, porté caution, pour la mise en place d'une ligne de trésorerie de 5 M€ au bénéfice du SIAEAG, via la Caisse d'Epargne.

L'ensemble de nos initiatives, quand bien même, j'insiste cela ne relevait pas de nos compétences, a largement contribué à commencer à assainir la situation de la gestion de l'eau en Guadeloupe.

Mais au regard de la catastrophe laissé, la route est encore longue et la colère de nos compatriotes totalement justifiée.

Comme nous nous étions engagés avec la présidente du conseil départemental Josette Borel-Lincertin, l'heure est venue d'aller plus loin, par la création du syndicat unique « Eaux de Guadeloupe, issu de l'évolution du SIAEAG en un syndicat mixte ouvert avec des compétences socles, portant sur la production d'eau potable et sa vente en gros, à un prix unique.

Ce syndicat unique dont le fonctionnement prendra normalement effet au 1er janvier 2016 aura la charge également de la coordination du plan de modernisation des réseaux et en sera le principal opérateur.

C'est en cela qu'il vous sera proposé aujourd'hui chers collègues, de valider les projets de statuts du futur syndicat unique « Eaux de Guadeloupe et d'autoriser l'adhésion du conseil régional à cette structure.

Je précise que les travaux de préfiguration de cette nouvelle organisation ont été conduits par la préfecture, ce qui explique que ces projets de statuts soient présentés par Monsieur le sous-préfet représentant le préfet de région.

Nos travaux nous permettront d'entrer dans le détail de ces statuts et d'en débattre si besoin.

Vous aurez aussi mes chers collègues à m'autoriser à mettre en place au profit de notre collectivité d'une ligne de trésorerie supplémentaire via un organisme bancaire et pour engager, liquider et mandater les dépenses avant le vote du budget primitif 2016.

Il ne s'agit aucunement de signes de difficultés budgétaires, mais de mesures d'anticipation et de responsabilités, sachant que quel que soit l'exécutif qui présidera aux destinées de cette assemblée à l'issue du scrutin des 6 et 13 décembre prochain, le BP 2016 ne sera pas voté avant le 31 mars.

Les collectivités régionales disposeront d'ailleurs d'un délai supplémentaire jusqu'au 15 avril 2016 pour voter leur budget.

Ces dispositions visent donc à permettre à la Région de continuer à fonctionner en recette et en dépense durant cette période transitoire et d'assurer la continuité de l'exécution budgétaire avant le vote du budget primitif 2016.

Je tenais à faire tomber ces commentaires fielleux et incompetents de certains.

Je renvoie alors tout un chacun aux dispositions de l'article L.1612.1 du code général des collectivités territoriales.

Au nombre des priorités, il y a la construction de notre cyclotron.

La convention constitutive du GIP a été déposée en préfecture le 15 octobre dernier. En font partie, outre le conseil régional, le conseil départemental, le CHU de Pointe-à-Pitre/Abymes, la SEM Patrimoniale et enfin la ville des Abymes.

Les travaux du bâtiment qui abritera cet outil de pointe devraient démarrer au plus tard en janvier 2016, pour un début d'exploitation prévu en janvier 2017.

Nous avons multiplié les rencontres ces dernières semaines avec le ministère des affaires sociales et de la santé, pour finaliser le projet, conformément aux engagements du Président de la République.

Je le dis une fois encore, la Guadeloupe aura son cyclotron.

Enfin, on a accueilli avec satisfaction le rapport de la commission d'expertise sur la sécheresse.

Nous avons fait notre part avec le Département, la chambre d'agriculture et les GMA ; nous avons signé une convention début septembre, pour permettre la mise à disposition des éleveurs, de près de 500 tonnes d'aliment pour bétail.

En ce qui concerne les autres filières, elles attendront la publication de l'arrêté de calamité sécheresse.

Mes chers collègues, je n'oublie pas le dossier des sargasses. La communication qui vous sera faite en fin de plénière détaillera tout ce qui a été mis en œuvre par la Région.

Sachez que notre participation au financement des équipements et actions de ramassages, a été bien au-delà des engagements pris en juin dernier, dans le cadre du protocole signé avec l'Etat, les communautés d'agglomération, l'association des maires et l'ADEME.

A elle seule, notre collectivité a déjà engagé plus de 900.000€ pour la collecte de ces algues depuis janvier 2015, avec une subvention de 50.000€ accordée à chaque île du sud de manière spécifique pour faire l'acquisition de moyens logistiques de ramassage.

Le conseil régional ne pourra pas tout financer, ni se substituer aux communes ou aux communautés d'agglomération et encore moins à l'Etat. Chacun doit prendre sa part. On fait pour le mieux.

Il faut cependant prendre conscience une fois pour toute, que nous sommes en présence d'un phénomène qui touche l'ensemble de la Caraïbes.

D'où notre proposition, avec le soutien de l'Etat, d'organiser au 1er semestre 2016, une conférence internationale qui pourrait réunir l'ensemble des Etats de la Caraïbes afin de partager nos connaissances sur le sujet et envisager des actions coordonnées.

Cette initiative a été présentée début octobre à l'Association des Etats de la Caraïbes (AEC) avec un avis très favorable.

Vous me permettrez mes chers collègues, avant de conclure, d'évoquer quelques succès au rang desquels : l'inauguration en présence de Mme la ministre des Outre-mer, Georges Pau-Langevin, de notre 3ème école de la 2ème chance au Moule. Belle réussite architecturale. J'avais posé la première pierre de ce chantier en tant que ministre et c'est celle qui a pris ma succession au ministère qui est venue inaugurer cette ER2C.

Je veux parler aussi de la signature avec l'Université des Antilles de son contrat pluriannuel d'objectif (CPO) 2015 – 2018, pour 2,5 millions d'euro au pôle Guadeloupe sur 4 ans, pour l'aider fortement dans ses besoins en investissement et en équipement. C'est l'équivalent des C2DT pour les communes.

Vous me permettrez de me réjouir du pacte de solidarité pour l'emploi des jeunes en Guadeloupe que nous avons signé vendredi dernier, fruit d'un partenariat citoyen avec le monde de l'entreprise.

Nous serons très vigilants quant au respect des objectifs de celui ci : la création d'emplois pour 700 jeunes à partir de septembre 2015 jusqu'en 2017, la Région souscrit à ce pacte à travers un accompagnement administratif et financier.

Nous avons acté notre participation à hauteur de 459.000€ par an dans le cadre de ce dispositif ; l'Etat assurant pour sa part un financement à hauteur de 35% du SMIC brut sur les contrats d'avenir du secteur marchand et le Département ayant délibéré pour un montant de 360.000 € par an pour abonder le dispositif en priorité pour les jeunes qui sont éligibles au RSA.

Le mouvement est donc en marche pour une Guadeloupe encore plus dynamique et plus offensive.

Une dynamique que nous aurons à cœur d'amplifier grâce à l'arrivée de la Mini Transat des îles de Guadeloupe dont les retombées médiatiques, bien que n'étant pas comparables à celles de la Route du Rhum, sont pourtant réelles.

Un autre évènement sera de nature à créer de l'animation dans le pays et de l'activité pour nos artistes. Il s'agit de l'édition 2015 du Gwadeloup Festival qui rendra hommage à Patrick Saint-Eloi. Je déplore le refus par la ville de Basse-Terre d'accueillir, sur son territoire, cet évènement, pour des motifs que j'ai peine à comprendre.

Je vous remercie pour votre patiente et bienveillante écoute